Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8670272
Centre d'intérêt: 871

Québec (Province) Conseil des collèges.

Le projet de programme en techniques de loisirs : Avis au Ministre de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie / Conseil des collèges. -- [Québec] : Le Conseil, 1985.
4 p. ; 26 cm.

Code: 85-55.

ISBN 2-550-08296-6

Descripteur(s): Techniques humaines * Programme d'enseignement * Loisir * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Collège de Rivière-du-Loup * Collège Dawson * Collège du Vieux-Montréal * Collège de St-Laurent

Identificateur(s) de sujet: Techniques de loisirs

Lors de sa réunion du 25 et 26 avril 1985, le Conseil des collèges adressait au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'avis suivant: "Le Conseil des collèges recommande que le Ministre maintienne le statu quo quant au programme actuel en Techniques de loisirs dans les quatre collèges (Dawson, Vieux-Montréal, St-Laurent et Rivière-du-Loup) et que le Conseil soit consulté sur le programme révisé actuellement en préparation au sein du comité pédagogique et sur son implantation en 1985 dans les quatre collèges".

Type de document: m

Conseil des collèges

LE PROJET DE PROGRAMME EN TECHNIQUES DE LOISIRS

Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Québec

EDUQ 8670272

LE PROJET DE PROGRAMME EN TECHNIQUES DE LOISIRS

Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

No: 85-55
Conseil des collèges
Avril 1985

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	Présentation	1
2.	Analyse du dossier	2
3.	Recommandation	3

1. Présentation

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie adressait au Conseil des collèges, le 17 avril 1985, une demande d'avis sur le projet de programme en Techniques de loisirs "qui sera expérimenté au collège de Rivière-du-Loup"* à partir de l'automne 1985.

Le Ministre précise que "cette expérimentation au collège de Rivière-du-Loup n'empêchera pas que les trois autres collèges qui dispensent de la formation en ce domaine poursuivent leurs démarches en vue d'arriver à une proposition qui se situera dans le prolongement des orientations déjà arrêtées pour les programmes de Techniques humaines"*.

La Commission de l'enseignement professionnel a étudié avec attention l'ensemble du dossier concernant le programme proposé par le collège de Rivière-du-Loup. Elle s'est tout particulièrement attachée à examiner l'opportunité de mettre à l'essai ce programme à l'automne de 1985 au collège de Rivière-du-Loup, en raison de l'évolution récente du dossier et de l'état actuel du contexte et de la conjoncture.

---

* Lettre du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, 17 avril 1985, page 2.

Lors de la réunion régulière du 25 et 26 avril, le Conseil des collèges adoptait l'avis de sa Commission de l'enseignement professionnel sur le projet de programme en Techniques de loisirs au Collège de Rivière-du-Loup.

2. Analyse du dossier

La révision du programme Techniques de loisirs faite par le collège de Rivière-du-Loup et qui se traduit dans le projet actuellement à l'étude, s'inscrit dans le cadre des suites à l'évaluation des programmes de la famille des Techniques humaines terminée par le Service des programmes de la Direction générale des études collégiales en fin d'année 1982.

Quatre collèges offrent actuellement le programme Techniques de loisirs : les collèges Dawson, du Vieux-Montréal, de St-Laurent et de Rivière-du-Loup. Depuis 1981, une scission est intervenue entre les trois premiers collèges et celui de Rivière-du-Loup sur la révision du programme. Le collège de Rivière-du-Loup a produit dès 1981 un projet de révision qui s'inscrivait dans la voie définie par la Direction générale de l'enseignement collégial. Les trois autres collèges proposaient par ailleurs, en 1981, des modifications jugées, alors, mineures et insatisfaisantes.

Dès 1982, la Direction générale de l'enseignement collégial faisait sienne la recommandation d'autoriser la mise à l'essai au collège de Rivière-du-Loup du programme révisé en Techniques de loisirs. On voulait en agissant ainsi, non seulement

expérimenter une nouvelle approche du programme, mais aussi provoquer une réflexion en profondeur chez les trois autres collèges concernés.

Cette réflexion s'est quand même amorcée, tant et si bien que le Comité pédagogique de Techniques de loisirs, en fait les trois collèges de la région de Montréal puisque le collège de Rivière-duLoup s'était retiré depuis quelques mois, est arrivé, en mars 1985, à établir un consensus sur les objectifs de formation à privilégier dans ce domaine.

Ces objectifs sont compatibles avec les recommandations du rapport d'évaluation des programmes de la famille des Techniques humaines et ils devraient permettre d'intégrer l'approche développée au collège de Rivière-du-Loup. Le Comité pédagogique a le mandat de présenter pour le printemps 1986 un projet de révision, sur lequel le Conseil des collèges devrait être appelé à donner son avis. Le collège de Rivièredu-Loup a consenti à participer à la poursuite de ces travaux.

Compte tenu de l'état actuel de la conjoncture entourant le programme en Techniques de loisirs, le Conseil des collèges a adopté la recommandation suivante:

3. Recommandation

Etant donné la conjoncture actuelle favorable à la révision conjointe par les quatre collèges concernés du programme Techniques de loisirs;

Etant donné l'importance d'offrir dans le réseau collégial un seul et même programme pour une même fonction de travail;

Etant donné l'importance d'un consensus entre les collèges concernés sur les modifications à effectuer à un programme dans le cadre de la révision qui en est faite;

Etant donné l'état actuel des travaux de révision du programme Techniques de loisirs réalisés par le Comité pédagogique de Techniques de loisirs;

Etant donné que le Comité pédagogique doit produire son projet de révision du programme Techniques de loisirs pour le printemps 1986, projet sur lequel le Conseil sera consulté;

Etant donné qu'il faut favoriser la mise en commun des diverses approches de formation en Techniques de loisirs et l'établissement d'un consensus sur un programme permettant à ces approches de s'exprimer;

Le Conseil des collèges recommande que le Ministre maintienne le statu quo quant au programme actuel en Techniques de loisirs dans les quatre collèges et que le Conseil soit consulté sur le programme révisé actuellement en préparation au sein du comité pédagogique et sur son implantation en 1986 dans les quatre collèges.

CONSEIL DES COLLÈGES
1984-1985

PRÉSIDENTE
Jeanne L. Blackburn

MEMBRES

AMYOT, Pierre
Directeur de la formation professionnelle
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine
Enseignante au collège de Rimouski

BÉLANGER, Paul
Président de la Commission de l'évaluation
Conseil des collèges

CORRIVEAU-GOUGEON, Martine
Chef divisionnaire du matériel et des achats
Bell Canada, Montréal

COTÉ, Claude
Conseiller syndical
Syndicat canadien de la fonction publique

DEMERS, Émile
Directeur des services pédagogiques
Collège de Valleyfield

DEROME, Jean-Robert
Professeur de physique
à l'Université de Montréal

EISENBERG, Mildred
Membre du Conseil d'administration du cégep Vanier

HAINAULT, Serge
Enseignant à l'école secondaire Marguerite-de-Lajemmerais

JALBERT, André
Directeur du Service de l'exploitation à la Fédération des caisses d'établissement du Québec

LABERGE, Claude
Directeur des services pédagogiques
Séminaire de Sherbrooke

LAFLEUR, Marcel
Directeur général
Collège de la Région de l'Amiante

LUSIGNAN, Jacques
Directeur pédagogique régional
Commission des écoles catholiques de Montréal

MONGEAU, Yves
Secrétaire général
Collège Ahuntsic

PAQUIN, Nicole
Enseignante au cégep de l'Outaouais

PLOURDE, Bibiane
Enseignante au collège de l'Abitibi-Témiscamingue

SIMARD, Claude B.
Président de la Commission de l'enseignement professionnel
Conseil des collèges

Secrétaire du Conseil
Lucien Lelièvre

Agente de recherche
Michèle Castonguay

Composition de la Commission de l'enseignement professionnel

(au 1er mars 1985)

Michel Blondin
Responsable de la formation
Syndicat des Métallos
Fédération des travailleurs du Québec

Marcel Collette
Conseiller-cadre
Commission des écoles catholiques de Montréal

Pauline Cossette
Association féminine d'éducation et d'action sociale
Saint-Hyacinthe

Robert Dumais
Adjoint au directeur des services pédagogiques
Cégep de Saint-Félicien

Pauline Gagnon
Adjointe au directeur des services pédagogiques
Cégep de Maisonneuve

Jean Jaillet
Responsable de l'information
École polytechnique de Montréal

Nicole Kobinger
Enseignante
Cégep de Sainte-Foy

Suzie Robichaud
Enseignante
Cégep de Jonquière

Claude B. Simard
Président

Secrétaire:

Margaret Whyte

Agente de recherche:

Françoise Cadieux